



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

## Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Varennes-Vauzelles/David Boger/APMD mai 2023 /Courrier levée APMD

Nevers, le **7 JUIL. 2023**

Monsieur,

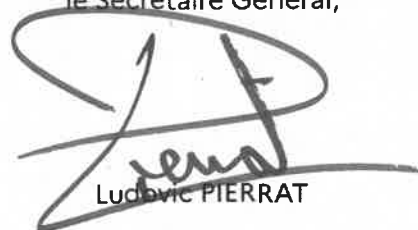
Par arrêté préfectoral n° 58-2023-05-02-00001 du 2 mai 2023, je vous ai mis en demeure et vous ai prescrit des mesures conservatoires pour votre installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux, de déchets de métaux non dangereux ou d'alliage de métaux, sur le territoire de la commune de NEVERS.

La visite de votre site, le 19 juin 2023, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que les dispositions de cet arrêté étaient respectées.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023 peuvent donc être levées. Cependant je vous rappelle que vous devez adresser les bordereaux de suivi des déchets dangereux (fûts d'huile et d'hydrocarbures) à l'Inspection des installations classées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,



LUDOVIC PIERRAT

Monsieur David BOGER  
Route de la Brosse  
58640 VARENNES-VAUZELLES

Copie à :  
- UID Nièvre/Yonne DREAL